

G. Les grands chantiers de l'automne

Politique des paysages – septembre 2014

Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ... il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social.

La Convention européenne du paysage est entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006. La France dispose aujourd'hui d'une législation très complète qui « reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité. »

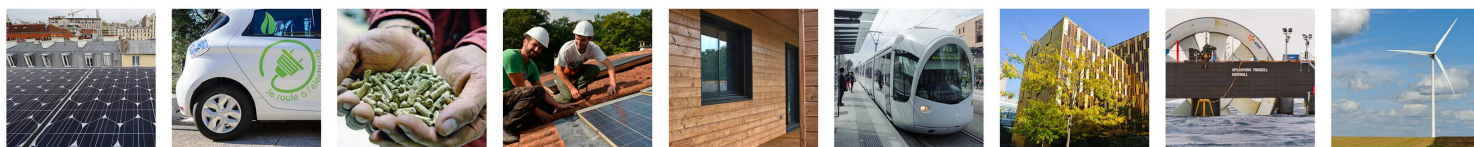
Ségolène Royal souhaite aujourd'hui renforcer la politique du paysage pour maintenir l'attractivité de notre Pays et donner à tous les Français un cadre de vie de qualité.

Ceci passera par :

- La remise officielle du rapport réalisé par le Conseil général de l'environnement et du développement durable sur la politique nationale du paysage le 8 septembre ;
- Le vernissage de l'exposition Photo « Mon paysage du quotidien » le 25 septembre ;
- La présentation d'un plan d'action ambitieux et concret de mise en valeur et de reconquête des paysages français.

Plan d'éducation à l'environnement – octobre 2014

Dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable, le travail est engagé depuis plusieurs années avec les ministères en charge de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.



A l'issue de la conférence environnementale de 2013, la feuille de route pour la transition écologique définit des orientations prioritaires dans les domaines scolaire et universitaire, la formation des enseignants et des professionnels de l'éducation et, l'éducation populaire et la mobilisation de la jeunesse. Celles-ci mettent l'accent sur l'ensemble des grandes questions environnementales : lutter contre le dérèglement climatique, préserver la biodiversité, conduire la transition énergétique, liens environnement – santé.

La période à venir permettra de mettre en œuvre les différentes mesures en impliquant les parties prenantes (collectivités, acteurs associatifs, acteurs économiques, etc.) :

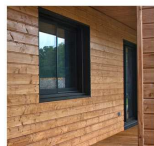
- **Accompagner les établissements scolaires dans la mise en place de projets d'établissement intégrant l'objectif d'éducation à l'environnement.**
- **Favoriser les missions de service civique** dans certains établissements publics relevant du ministère.
- **Poursuivre la valorisation des initiatives éducatives menées à toutes les échelles** au travers, notamment, de la plate forme nationale : <http://www.eedd.developpement-durable.gouv.fr/accueil>
- **Poursuivre le partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et la Fédération nationale des Parcs Naturels Régionaux**, afin de promouvoir les actions d'éducation au territoire et à l'environnement, notamment pour l'accueil des publics scolaires et loisirs jeunesse dont les PNR sont des acteurs importants et très impliqués avec les autres partenaires territoriaux.

Plan environnement et santé – novembre 2014

Ségolène Royal souhaite poursuivre une politique volontariste de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement, chantier initié dès avril 2014, et qui va s'amplifier d'ici la fin d'année par :

La prise de mesures immédiates de sobriété dans le domaine des expositions environnementales :

- **L'adoption d'une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens**, le 29 avril 2014, qui fixe comme objectif la réduction de l'exposition de la population et de l'environnement. Ségolène Royal a dans cadre demandé à la Commission Européenne d'**interdire le bisphénol A** dans les tickets de caisse et mis en place un label « ticket sans bisphénol A » dès à présent pour valoriser les entreprises anticipatrices.



- Plusieurs **mesures de restriction de l'usage des pesticides** : interdiction d'épandage par voie aérienne, ou par voie terrestre en cas de proximité avec des lieux accueillant du public ; interdiction dès 2016 d'utilisation par les collectivités et généralisation au 1^{er} mai 2015 de l'action « terres saines : communes sans pesticides ».
- La mise en place d'un dispositif simplifié d'accompagnement des collectivités dans l'amélioration de la **qualité de l'air intérieur des établissements scolaires**.
- L'amélioration de la connaissance des expositions aux **ondes radiofréquences** et aux **substances nanoparticulaires** afin d'améliorer la connaissance des risques concernant ces produits de grande consommation.

La finalisation d'ici décembre 2014 des travaux engagés pour **l'élaboration d'une feuille de route gouvernementale en matière d'environnement santé, préparée conjointement avec Marisol Touraine**, Ministre de l'action sociale et de la santé. Cette feuille de route fera l'objet d'échanges lors de la **table ronde « environnement et santé » de la prochaine conférence environnementale**, qui aura lieu en novembre. Outre les actions déjà lancées, elle sera prioritairement axée sur :

- **L'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement sonore**, principaux déterminants en matière de santé environnementale ;
- Le lien entre **santé et biodiversité**, afin de valoriser les nombreux services rendus par la nature ;
- La **sensibilisation et la diffusion des connaissances** en matière d'environnement-santé.

